

Yves Citton

Les arts de l'attention à l'âge du capitalisme numérique

Horaires : lundi 9h-12h

Salle : B 034

Visée de l'enseignement : On entend souvent dire que nous vivons une « crise de l'attention », due essentiellement à nos nouveaux media numériques. Ce séminaire suggérera que c'est le capitalisme financier néolibéral (davantage que les technologies numériques elles-mêmes) qui exercent une pression dommageable sur nos attentions. On étudiera quelques discours tenus actuellement sur les relations entre attention, économie, écologie et esthétique. On se penchera surtout sur diverses pratiques attentionnelles que des chercheurs, des expérimentateurs, des activistes, des collectifs artistiques et politiques très divers ont proposées récemment en guise de résistance et de ré-occupation des champs de ruines que nous prépare le capitalisme actuel. L'attention esthétique et l'attention littéraire occuperont une part centrale dans les lectures, discussions et ateliers proposés au cours du semestre.

Évaluation : En guise de travail de séminaire, les participants seront invités à revisiter leur sujet de mémoire du point de vue des problématiques et pratiques attentionnelles présentées au fil des séances.

Matériel à acquérir : Des articles, chapitres et extraits de textes seront distribués en photocopies ou fichiers pdf.

Programme des séances

Lundi 25 septembre : **Introduction**

Présentation des participants – Fonctionnement du séminaire – Les langues de l'attention –
Premières notions d'analyse des processus attentionnels

Lundi 2 octobre : **Les sciences de l'attention individuelle**

Neurosciences de l'attention (J.-Ph. Lachaux) – Phénoménologie de l'attention (N. Depraz) –
Attention profonde et hyper-attention (N. K. Hayles)

Exercices : Test d'attention

Lundi 9 octobre : **L'économie de l'attention**

L'économie de l'attention (Y. Citton) – Une crise permanente du capitalisme (J. Crary) – Les
marchands d'attention (T. Wu)

Exercice : Formuler votre sujet de mémoire sous la forme d'un questionnaire attentionnel

Lundi 16 octobre : **Histoire de l'attention / Attention, capitalisme et numérique**

Histoire de l'attention de l'Antiquité à la fin du XVIIIe siècle (D. Roulier) – Capitalisme mental (G.
Franck) – Classe vectorialiste vs. classe hacker (McKenzie Wark)

Lundi 23 octobre : **De l'addiction à l'attention esthétique**

Bien commun et addiction (M. B. Crawford) – Parcellisation de l'attention (F. Berardi) – Quatre
régimes attentionnels (D. Boullier) – Attention standard et attention esthétique (J.-M.
Schaeffer)

Exercices : Trouver une application (ou réfutation) concrète de la *Déclaration des Droits de
l'Attention* – Esthétisation d'un objet banal

Lundi 30 octobre : **Les arts de la présence**

La présence attentive (S. Grégoire et al.) – Les super-objets attentionnels (J.-Ph. Lachaux) – La danse de l'attention (E. Manning & B. Massumi) – Les dispositifs artistiques de présence (R. Jeune)

Vidéo : Marina Abramovicz, *The Artist is Present*

Lundi 6 novembre : **L'art de la (re-)sensibilisation écologique**

Les petites désinhibitions (J.B. Fressoz) – L'art de remarquer (A. Tsing)

Exercice : Une promenade sur le campus

Lundi 13 novembre : **Première présentation et discussion des recherches des participants**

Lundi 20 novembre : **Les pratiques attentionnelles de l'ordre du troisième oiseau**

Lundi 27 novembre : **Attentions poétiques contemporaines 1**

Julien Prévieux – Jean-Charles Massera – Jean-Michel Espitalier – Jacques Sivan

Lundi 4 décembre : **Attentions poétiques contemporaines 2**

Anne-James Chaton – Jérôme Game – Christophe Hanna – Nathalie Quintane – Christophe Tarkos

Lundi 11 décembre : **Présentation des recherches des participants**

Travail attendu des participant(e)s

Lire les textes proposés avant chaque séance, en prenant quelques notes et/ou en faisant quelques soulignements

Préparer *deux questions de discussion* sur ces lectures pour chaque séance

Imaginer un petit protocole de *recherche sur un problème attentionnel* lié à votre sujet de mémoire

Exposer ce problème lors d'une *présentation orale* en classe de 5 minutes maximum

Rédiger un bref *travail écrit* 1° présentant le problème attentionnel, 2° le situant par rapport à au moins l'un des articles lus et discutés en classe, et 3° indiquant quelques pistes suivies ou à suivre pour tenter de faire avancer sa compréhension (total entre 8 et 12 pages) (à rendre sous forme de fichier Open Office ou Word à yves.citton@gmail.com avant le 6 janvier 2018)

Ce travail peut être accompli en solitaire ou en groupe (jusqu'à 4 personnes).

Contact avec l'enseignant

Les documents numériques relatif au séminaire sont disponible sur le site de l'enseignant :

<http://www.yvescitton.net/>, sous la rubrique : <http://www.yvescitton.net/arts-de-lattention/>

L'enseignant peut être contacté par courriel à yves.citton@gmail.com.

Des rendez-vous peuvent être pris pour discuter avec lui les lundis et mardis.

En cas d'urgence, son n° de téléphone/sms est le 06 25 45 87 88.

Précisions concernant la question du plagiat

1. Signaler ce qu'on emprunte à autrui

Il faut *absolument* signaler par des guillemets toute phrase ou tout fragment de phrase repris d'un texte déjà existant, de quelque provenance qu'il soit. Il n'y a rien de mal et il est très courant d'intégrer dans son propre texte une suite de mots empruntée à quelqu'un d'autre, mais cela doit *absolument* se faire en respectant les normes d'usage. Il est en effet essentiel de reconnaître d'où proviennent ces idées lorsque l'on s'en inspire directement et de signaler sous forme de citation (entourée de guillemets « ... ») et de références adéquates tout emprunt textuel que l'on fait dans des sources extérieures (livre, article, site internet, thèse ou mémoire non encore publiés, etc.). Si vous ne signalez pas l'emprunt, il y a non seulement malhonnêteté intellectuelle, mais vous tombez (volontairement ou non) dans un cas de *plagiat*, lequel a lieu *lorsqu'on insère dans son travail un texte ou un fragment de texte emprunté à autrui sans signaler explicitement cette insertion comme étant une citation* – ce qui est passible de sanctions académiques (expulsion, retrait de votre diplôme, bannissement de la communauté scientifique), voire de sanctions pénales.

L'honnêteté intellectuelle fait partie du code de conduite de quiconque s'exprime publiquement. Dans le cas d'institutions éducatives, le plagiat mine la fonction même du travail d'instruction, dans la mesure où ce qui est évalué est *la capacité de pensée propre*

à l'étudiant. En faisant passer pour sien un texte d'autrui, l'étudiant annule l'objet même qu'il s'agit d'évaluer, et l'institution ne peut attribuer à son travail qu'une note nulle. En tant qu'il enfreint une règle fondamentale sur laquelle repose l'institution éducative, il s'expose par ailleurs à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion pure et simple du programme dans lequel il est inscrit.

2. Donner des références précises à chaque citation.

La citation d'un document doit permettre de l'identifier, de le retrouver, de le consulter dans n'importe quelle bibliothèque qui en possède un exemplaire et d'y repérer facilement le passage cité. Il y a donc un certain nombre d'informations qui constituent le signalement standard d'une citation ou d'un renvoi à un texte extérieur, et qu'il faut donner lorsque vous vous y référez, sous la forme d'une note.

3. Homogénéiser les références et les conformer à l'un des standards en vigueur dans le domaine de recherche.

En plus des notes (de bas de page ou de fin de document), les publications scientifiques contiennent généralement une liste de références bibliographiques, ou bibliographie, qui énumère les documents cités dans le texte ou ceux que l'auteur souhaite mentionner comme informations bibliographiques complémentaires. Il faut absolument homogénéiser la manière dont sont données ces informations à l'intérieur d'un travail de recherche (quelle que soit sa dimension). Il existe plusieurs modèles de conventions bibliographiques, qui diffèrent par l'ordre des éléments, le niveau de complétude des références, la typographie et la ponctuation. Avant tout, ce qui est important, c'est que chacun des éléments d'une référence soit mentionné selon les mêmes règles (contenu et présentation) dans toute la bibliographie.

Les références des citations

Il y a plusieurs façons de renvoyer aux références du texte que l'on cite. Dans les études littéraires francophones, la plus commune passe par des appels de notes, qui renvoient à des notes placées soit en bas de page, soit en fin de document.

Il faut absolument donner les **références complètes** lors de la première citation d'un texte.

Lorsque l'on cite le même texte plusieurs fois, il ne faut pas répéter à chaque fois toutes les informations de la référence complète. Il faut se contenter lors des *mentions ultérieures* de donner des **références allégées** de la façon suivante :

Si votre travail porte sur *une seule œuvre littéraire*, vous pouvez vous contenter d'indiquer le numéro de page entre parenthèses à la suite immédiate de la citation.

Ex : travail portant sur *À la recherche du temps perdu* de Proust cité une première fois en note de bas de page avec références complètes à l'édition Pléiade ; références suivantes : « citation » (II, 687) qui correspond à volume II, page 687)

Si votre travail porte sur *un petit nombre d'œuvres littéraires*, vous pouvez instaurer des abréviations claires pour chaque œuvre, et les utiliser également avant le numéro de page entre parenthèses à la suite immédiate de la citation.

Ex : « citation » (Proust, II, 687) ; « citation » (Gide, 321)

Lorsqu'il y a de nombreuses œuvres citées ou lorsque vous ne citez un document que deux ou trois fois, vous pouvez en indiquer les références à travers des notes allégées en bas de page grâce aux abréviations suivantes :

Ibid. (=ibidem) : renvoie à la référence immédiatement précédente : même document, même page

Loc. cit. (=loco citato) : renvoie à une citation antérieure – dont on précise au moins le nom de l'auteur, pour éviter toute ambiguïté.

Op. cit. (=opere citato) : renvoie à une référence antérieure mais la localisation de la citation peut être différente, et la page doit être précisée.

LIVRE

AUTEUR, Prénom. *Titre de l'ouvrage* (année de la première édition), lieu de publication : éditeur, année, volume, page où figure la citation

Ex : PEREC, Georges. *La Disparition*, Paris : Gallimard, 1989, p. 453

S'il y a plusieurs auteurs, et jusqu'à trois, on les énumère en les séparant par des virgules. A partir de quatre auteurs, on indique au moins le premier, et on termine par la mention : *et al.* Dans le cas d'ouvrages collectifs (congrès et colloques par exemple), on indique ici le ou les éditeurs scientifiques, avec la mention « (éd.) » : Audard, Catherine (éd.)

ARTICLE DANS UNE REVUE

AUTEUR, Prénom. « Titre de l'article », *Titre du périodique*, année, volume, numéro, page citée

Ex : RICHAUDEAU, Frédéric, « La Génétique du texte ou comment ils écrivent », *Communication et Langages*, 1995, n°105, p. 88

Dans la bibliographie, au lieu de la page citée, on signalera les pages auxquelles figure l'article en question : p. 74-91

ARTICLE DANS UN OUVRAGE COLLECTIF

AUTEUR, Prénom, « Titre de l'article » in Prénom EDITEUR SCIENTIFIQUE (éd.), *Titre du recueil*, Lieu de publication : éditeur, année, page citée.

Ex : BURT, Edmond, « Poétique de l'inachevé » in Denis HOLLIER (éd.), *De la littérature française*, Paris : Bordas, 1992, p. 561

Dans la bibliographie, au lieu de la page citée, on signalera les pages auxquelles figure l'article en question : p. 556-563

DOCUMENT SUR INTERNET

AUTEUR, Prénom. *Titre de la ressource*, date du document (date de la consultation) <URL>

Ex : LOCHAK, Danièle. *La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme*, 1989 (page consultée le 18 janvier 1999) <http://www.anti-rev.org/textes/Lochak89a/>